

L'accréditation COFRAC atteste uniquement de la compétence technique du laboratoire pour les essais couverts par l'accréditation.

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Prévu à l'Article 88 de l'Arrêté du Ministère de l'Intérieur du 30 Juin 1983,

modifié par l'arrêté du 28 août 1991

Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA98-129

Valable 5 ans à compter du 27 février 1998

Matériau présenté par : la Société ROCKWOOL ISOLATION SA  
111 rue du Château des Rentiers  
75013 PARIS

Marque commerciale : Gamme INDUSTRIE. Produits dont les références figurent en description sommaire

Description sommaire :

Panneaux nus à base de fibres de roche liées par une résine formo-phénolique :

Références 755 - 750 - 231 - 233 - 213 - 590 - 232 - 203 - 221 - 241 - 403 - 404 - 413

Panneaux souples à base de fibres de roche liées par une résine formo-phénolique revêtus voile de verre naturel:

Référence 212.654

Panneaux à base de fibres de roche liées par une résine formo-phénolique revêtus d'un complexe formé d'une grille de verre et d'une feuille d'aluminium contrecollé par une colle polyéthylène :

Références : 133 - 126 - ROCKNAP 129 - 131.217 - 131.218

Coquilles à base de fibres de roche liées par une résine formo-phénolique nues ou revêtus d'un complexe formé d'une grille de verre et d'une feuille d'aluminium contrecollé par une colle polyéthylène :

Références : 850 - 810

Nappes à base de fibres de roche liées par une résine formo-phénolique associées à un grillage cousu :

Références : 159 - 160 - 164

Masses volumiques nominales : 30 à 145 Kg/m<sup>3</sup> Epaisseur : 20 à 250 mm

Nature de l'essai : Essai par rayonnement  
Mesure du Pouvoir Calorifique Supérieur

Classement :

MO

Durabilité du classement (Annexe 22) : Non limitée a priori

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA98-129 annexé.


Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des matériaux commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi. Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le ministère chargé de l'industrie, et notamment par la marque NF - Réaction au Feu.

Champs/Marne le : 27 février 1998

Le technicien responsable de l'essai

Le chef du laboratoire Réaction au Feu

  
Martial BONHOMME

  
Guy TOUCHAIS

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

PARIS - MARNE-LA-VALLEE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT